

LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »
avec la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)
et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

LES STATISTIQUES EN MATIERE DE TRAITE DES ETRES HUMAINS EN FRANCE

Le vendredi 5 février 2016, au Secours Catholique, 106 Rue du Bac, 75007 Paris.

Paris, le 13 mars 2016

Prochaine rencontre le Mardi 22 mars à 10h-12h dans les locaux de l'ONDRP avec la MIPROF

rencontre sur les statistiques et l'observatoire sur la traite des êtres humains
(ONDRP - INHESJ, École Militaire, entrée 1 Place Joffre, 75007 Paris, avec pièce d'identité en échange d'un badge visiteur, métro Ligne 8 station Ecole militaire ou Bus n° 28, 80, 82, 87 et 92).

Réunion (statistiques - observatoire) du 5 février 2016 à la date du 13 mars 2016
Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" : genevieve.colas@secours-catholique.org + 33 6 71 00 69 90
Secrétariat : Marie-Elisabeth Lafaille-Mayol, chargée de thématiques www.contrelatraite.org

I. PRESENTATION DU CONTEXTE DE CE TRAVAIL

Le Collectif « Ensemble contre la Traite des êtres humains » a demandé à la MIPROF que le questionnaire relatif au recueil de données statistiques communiqué aux associations – et s’inscrivant dans le cadre de la mesure 20 du Plan d’Action National de lutte contre la Traite des êtres humains - soit l’objet d’un travail de concertation entre le Collectif et les structures institutionnelles qui l’ont élaboré.

Cette demande a été suivie d’un courrier du Collectif « Ensemble contre la Traite des êtres humains » adressé à la MIPROF et intitulé « Vers un observatoire sur la traite des êtres humains » [voir pièce jointe] qui préconise la création d’un Observatoire de la traite des êtres humains et d’une meilleure prise en compte des notions de « personnes en situation de danger, victimes présumées, repérées, avérées, identifiées ».

Une première réunion a donc été organisée par le Collectif le 5 février 2016 au Secours Catholique qui le coordonne. Elle regroupait les associations du Collectif et des représentants de la MIPROF, dont sa secrétaire générale – et des membres de l’ONDRP (l’observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) et du SSMSI (service statistique ministériel de la sécurité intérieure).

A cette occasion, il a été précisé qu’un groupe de travail interministériel dont la mission est de créer des indicateurs permettant de quantifier les victimes de traite des êtres humains présentes sur le territoire française et piloté par l’ONDRP. Cette structure a été initiée par l’ONDRP conjointement avec la MIPROF dans le cadre de la mesure 20 du Plan d’Action National de lutte contre la traite des êtres humains. Les indicateurs utilisent les données administratives de la police, de la gendarmerie, du ministère de l’Intérieur et du ministère de la Justice. Dans le cadre de cette mesure 20, il est demandé à ce qu’ils soient étendus aux données enregistrées par les associations travaillant dans le domaine de la traite des êtres humains.

Extrait du Plan d’action national de lutte contre la traite des êtres humains 2014 - 2016

Mesure 20 : Un plan suivi et coordonné par une administration de projet

Le ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports assure le pilotage global et coordonné des actions engagées au titre du présent plan d’action tant au niveau national que local.

A ce titre :

- 1. Il définira un **programme interministériel de recherche** sur la traite des êtres humains.
- 2. Il **établira une cartographie répertoriant les organismes et les associations** qui accompagnent les victimes ainsi que les actions engagées par les différents acteurs sur le territoire national. Cette cartographie sera par la suite complétée et actualisée par les coordinations locales.
- 3. **En lien avec les associations, il organisera le suivi régulier de la situation sur les tendances de la traite en France.** À cet effet, il évaluera les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées. Il collectera et analysera les données statistiques. La Ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports rendra régulièrement compte, de façon transparente, de ce suivi.

Pour répondre aux engagements internationaux de la France en matière d’outillage statistique et de recensement des victimes et auteurs présumés, **un outil statistique sera créé** pour compléter les données disponibles sur la traite. A ce jour, seules les données relatives au proxénétisme et aux victimes du proxénétisme sont disponibles.

Mise en œuvre : ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MIPROF) • Partenaires : ONDRP, INHESJ, INSEE, ministère de l’Intérieur, ministère de la Justice, ministère des affaires sociales et de la santé, ministère du Travail, de l’Emploi et du Dialogue social, ministère des Affaires étrangères CIPD, DIHAL

[Des parties du texte ont été mis en gras pour ce compte-rendu par le Collectif Ensemble contre la Traite des êtres humains.]

Cette première réunion avait pour objectif de présenter le questionnaire en ligne élaboré par l'ONDRP et la MIPROF. Elle a montré la nécessité de bien préciser la définition de « victime de traite des êtres humains ».

II. PRESENTATION DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES PRESENTES

1. La Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

Madame Elisabeth Moiron Braud, Secrétaire Générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) rappelle que la mission a été créée en janvier 2013 avec deux axes d'intervention :

- La protection contre les violences faites aux femmes ;
- La lutte contre la traite des êtres humains.

Concernant la traite des êtres humains, « on parlait de rien », résume Elisabeth Moiron-Braud. En effet, avant la création de la **Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)** aucune politique publique n'était menée en la matière.

C'est pourquoi la Ministre de l'époque, Najat Vallaud Belkacem, a demandé à la MIPROF d'élaborer **un plan d'action national contre la traite des êtres humains**. Ce **premier** Plan national pour la lutte contre la traite des êtres humains a été lancé en mai 2014 pour une durée de 3 ans.

On peut noter que l'on en est aujourd'hui au quatrième plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce domaine, le cœur de métier de la MIPROF consiste dans le recueil de données par rapport aux violences faites aux femmes (chiffres et bonnes pratiques) et la formation des professionnels.

Au niveau de la lutte contre la traite des êtres humains, La France devait se conformer à ses engagements internationaux, notamment ceux pris dans le cadre du Conseil de l'Europe et au niveau de l'Union européenne.

Pour les associations, les textes législatifs ont bien été votés, mais aucune véritable stratégie de conduite d'action de lutte contre la traite des êtres humains n'a été conduite ; les moyens manquent .

« Nous sommes en février 2016, il reste un peu plus d'un an pour la mise en œuvre de ce plan », souligne Elisabeth Moiron-Braud. « Mais on ne peut pas dire que rien ne s'est passé », ajoute-t-elle.

- Des travaux ont été menés sur la formation des professionnels à la problématique de la traite des êtres humains, ainsi que des expérimentations concernant les mineurs et les femmes victimes de traite des êtres humains, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle.
- Deux circulaires du Ministère de la justice et de l'intérieur ont été diffusées.
- On note un encouragement constant de la chancellerie des Parquets à utiliser la qualification pénale de traite des êtres humains. Les Parquets et juridictions, les services d'enquêtes ont été réceptifs et une impulsion a été mise en œuvre dans la politique pénale.
- « On avance doucement mais sûrement », estime Elisabeth Moiron-Braud.

La mesure 20 du plan d'action est essentielle dans la mise en œuvre du plan. Elle exige de la MIPROF un travail de suivi et de coordination. Le paragraphe 3 mentionne la nécessité du lien avec les associations : **« En lien avec les associations, il organisera le suivi régulier de la situation sur les tendances de la traite en France »**

Un outil statistique doit donc être créé. « *Aujourd'hui, nous disposons de chiffres à partir des données de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRETH) qui comprennent pour l'essentiel des victimes de proxénétisme,*) et nous avons une vue au niveau national ».

Sophie Simon, chargée de mission à la MIPROF, souligne « la chance de pouvoir commencer ce travail ».

2. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales(ONDRP)

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est un organisme public indépendant intégré à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la Justice (INHESJ). Créé en 2004, l'ONDRP a en charge le recueil, l'exploitation et la diffusion des données relatives aux phénomènes délinquants et aux réponses qui y sont apportées. Il assure la réalisation d'études et de recherches sur l'évolution des phénomènes criminels, les caractéristiques des victimes et des personnes mises en cause.

Il est doté d'un conseil d'orientation chargé d'assurer l'indépendance de ses travaux. L'ONDRP travaille à partir de l'ensemble des sources disponibles sur les statistiques de la criminalité et de la délinquance, dont l'enquête de victimisation « Cadre de vie et sécurité » réalisée avec l'INSEE.

Jean-Luc BESSON, chargé d'études géostatistiques, il pilote le groupe interministériel de travail sur les indicateurs traite des êtres humains et il est en charge des relations avec le SSMSI et le ministère de l'intérieur pour les données administratives

Amandine SOURD, chargée d'études, a réalisé en partenariat avec la MIPROF le questionnaire sur le recensement des victimes de traite des êtres humains présenté ce jour en réunion. Elle est en charge du volet société civile et associatif dans le travail sur la traite des êtres humains.

Marie CLAIS, chargée d'études sociologie-statistiques, réalise des travaux sur de multiples thématiques. Concernant la traite des êtres humains, elle travaille en interface avec le Ministère de Justice et plus particulièrement avec la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) et la Direction des Affaires Criminelles et des Grâce (DACG).

Jean-Luc Besson (ONDRP), précise que l'ONDRP est un établissement public administratif sous tutelle interministérielle composé de divers représentants de la société civile (associations, avocats, journalistes...). L'ONDRP bénéficie d'une autonomie intellectuelle et fournit des travaux de manière indépendante. C'est une force.

Jean-Luc Besson a plus particulièrement pour mission de mener une étude cartographique et de créer à partir des statistiques des ministères de la justice et de l'intérieur, des poursuites et des condamnations, un indicateur synthétique de la traite des êtres humains. On sait compter les auteurs, les condamnations, etc. Mais la victime n'apparaît pas forcément. La victimisation est une de nos préoccupations. On ne cherche pas non plus à quantifier de manière exhaustive. On sait qu'il y aura toujours un « chiffre noir ».

3. Le service statistique du ministère de l'intérieur

Le service statistique du ministère de l'intérieur (sécurité intérieure) mène une action pour rendre compte de la délinquance en France, en dehors aussi des statistiques qui remontent du terrain. Ce service est composé de personnels de l'INSEE, de policiers et de gendarmes.

Les missions principales sont :

- produire des statistiques fiables et significatives en utilisant du mieux possible les données des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie avec un œil indépendant et statistique ;
- rendre compte de la délinquance en incluant les enquêtes de victimisation : « on se sert aussi des enquêtes de

victimisation pour voir ce qui n'arrive pas au niveau de la police et de la gendarmerie via la plainte notamment. ».

Laure Turner signale que dans les nouveaux logiciels policiers, les enquêteurs peuvent « marquer les procédures » lorsque la qualification pénale retenue n'est pas spécifique au contentieux de la traite (exemple : proxénétisme) ; la traite des êtres humains peut donc être précisée ce qui permettrait d'avoir davantage de visibilité. Or actuellement, ce marqueur n'est jamais utilisé : en effet, il représente une facilité pour établir les statistiques mais il ne joue pas du point de vue de l'enquête et de son évaluation. Il y a donc une « force de progression », souligne-t-elle !

III. PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE PROPOSE PAR LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES PRESENTES

Elisabeth Moiron-Braud confirme que « la demande de **création d'un observatoire sur la traite des êtres humains** a bien été entendue, mais le travail de repérage est un préalable nécessaire ».

Les Ministères de la Justice et de l'Intérieur et L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales(ONDRP) ont travaillé à la réalisation d'un **outil commun**. Ce travail a démarré en janvier 2015 sous l'égide de l'ONDRP.

En matière de victimes de traite des êtres humains, « Il y a en effet un véritable problème de quantification ». Il y a besoin d'avoir une meilleure connaissance du phénomène : nous avons la nécessité d'avoir accès à des données provenant de sources différentes. Dans le même temps, il faut veiller à la cohérence de ces données, et donc travailler à les harmoniser et parler de la même chose. Ce travail est essentiel, il doit être mené en commun. Une méthodologie va être présentée aux associations pour voir comment travailler ensemble.

Jusqu'à présent, **le Ministère de l'Intérieur tout comme celui de la Justice recueillent, chacun de leur côté des données en utilisant des méthodes différentes et non harmonisées**. Le Ministère de la Justice quantifie les auteurs et non les victimes. Le Ministère de l'Intérieur a un raisonnement par affaire, dans le but d'avoir une connaissance de la criminalité sur le territoire national.

« Nous avons aussi besoin des associations pour avoir un aperçu du nombre des victimes repérées », et également d'une analyse qualitative : quels sont les parcours, les profils ainsi que les besoins des victimes. Nous avons besoin de rencontrer les associations.

Le questionnaire soumis est une **base** sur laquelle il convient d'échanger. Ce travail préalable permettra d'aller vers des actions à venir **pour définir des axes prioritaires, et cibler les besoins**.

Elisabeth Moiron Braud précise que dans la pratique du repérage, la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) travaille pour ses statistiques « en champs restreints et en champs larges » concernant la traite des êtres humains pour obtenir des chiffres plus importants concernant les condamnations afférentes. **Mais actuellement très peu de décisions de condamnations judiciaires sont relevées sur le fondement de l'article 225-4-1 du code pénal**. En effet, les victimes ne portent pas forcément plainte, et encore moins sur ce fondement, il y a souvent un manque de preuves permettant de retenir cette qualification et en définitive les éléments portés à la connaissance du parquet permettent rarement de retenir la qualification de traite des êtres humains.

L'ONDRP veut mettre en place une carte des associations qui travaillent sur la traite des êtres humains au niveau national et souhaite définir le champ géographique des compétences desdites associations. Il est relevé que le traitement de la problématique à l'échelon régional est pertinent.

IV. OBSERVATION DES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS SUR LE DOCUMENT : QUANTIFIER LES VICTIMES DE TRAITE DES ETRES HUMAINS EN FRANCE

La question de la **définition des indicateurs et de la classification des victimes doit être nécessairement définie, harmonisée au préalable.**

Geneviève Colas précise que l'intérêt de ce travail de statistique et de repérage doit être de permettre la mise en œuvre de choses concrètes pour aider les personnes victimes ou potentielles victimes de traite des êtres humains.

La question de la part dans la population suivie par l'association, des victimes de traite des êtres humains reste un sujet sensible et difficile à mettre en œuvre.

Il existe aussi des publics à risques et pour qui il y a une impérieuse nécessité de faire un travail de prévention. Ces chiffres doivent être affinés.

Pour ce faire, aux trois catégories de victimes énoncées : - victimes potentielles - victimes repérées - victimes suivies ; il convient d'en ajouter d'autres : cela permettrait d'être plus précis et de catégoriser davantage les victimes, qui peuvent être « en situation de danger », « potentielles », « présumées », « repérées », « avérées », « identifiées ». Notions à préciser et affiner.

Les pages indiquées dans ce qui suit correspondent au document distribué au cours de la réunion.

Questionnaire [Page 7] Autour du terme de « victime de TEH

« Quand on parle de « victime de traite des êtres humains, est-ce clair pour vous ? »

- Est-on d'accord sur les critères qui définissent la traite des êtres humains ? relève Les Amis du bus des femmes.
- Des victimes ne bénéficient pas de la reconnaissance de la part de la police et de la gendarmerie.
- L'Amicale du Nid indique que pour leur association, deux critères au moins sont requis pour entrer dans la dénomination « Traite des êtres humains ». Il lui semble important de demander aux associations sur quelles bases, elles inscrivent cette définition.
- L'Amicale du Nid ajoute que l'identification doit aussi être faite dans les associations, comme le spécifie la Convention de Varsovie. Elle insiste sur la notion de « présomptions suffisantes ».
- L'OICEM indique : « On travaille tous sur les textes internationaux et le code pénal. Mais cela ne veut pas dire que la personne sera identifiée comme victime de traite des êtres humains. »

Questionnaire [page 10] Deuxième partie

Elisabeth Moiron-Braud relève que si la définition de traite des êtres humains est très cadrée, des affaires de traite des êtres humains ne sont toujours pas reçues.

Quel est le nombre de personnes touchées par l'association ? On aurait ainsi un ratio par rapport au nombre de personnes suivies. Mais les associations ne rencontrent pas bien sûr toutes les victimes de traite des êtres humains (cf. le « chiffre noir »).

Le Mouvement du Nid souligne qu'ils disposent des chiffres 2014, mais pas encore ceux pour 2015, pour lesquels le

travail est en cours.

Geneviève Colas précise que le travail de repérage des victimes dans les réseaux locaux du Secours Catholique ne se fait pas de manière automatique. Il est impossible d'avoir des chiffres rapidement au niveau national puisque la méthodologie nécessite que l'on parte de fiches individuelles au niveau local et que cela remonte vers le national, ce qui requiert du temps. Il n'y a pas de repérage global. Mais cela est souhaitable de créer des outils qui permettront à terme des repérages plus précis à un niveau global.

L'OICEM signale que les modalités d'intervention sont différentes selon les associations. « L'OICEM » reçoit des personnes signalées. Elle parle aussi de son travail de réorientation.

Laure Turner du Service statistique ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) interroge : sur 100 personnes qui me sont présentées, combien sont identifiées ?

Questionnaire [Page 12] Combien de victimes de Traite des êtres humains ?

Pour l'Amicale du Nid, la meilleure manière de travailler la première année est de bien préciser les bases de ce travail.

AFJ soulève la question des personnes suivies par plusieurs associations. Comment créer des filtres ? L'ONDRP précise : on intègre l'idée qu'il y aura des doublons. Lorsqu'une personne est suivie par plusieurs associations en même temps, il ne sera pas possible de les éviter cette année. C'est un élément de la réflexion.

Le Mouvement du Nid note un « gros souci » concernant la situation de prostitution et de traite sur Internet (60%) et des victimes potentielles à prendre en compte. Le Mouvement du Nid précise que toutes les personnes rencontrées et suivies sont des victimes mais pas au sens judiciaire du mot. Le nombre de victimes potentielles est très difficile à apprécier, notamment par rapport à Internet mais pour autant la notion de victimes potentielles est à prendre en compte.

Les Amis du Bus des femmes insistent pour qu'on ne confonde pas Traite des êtres humains et prostitution. Le CCEM abonde dans ce sens.

Le Secours Catholique introduit un autre angle à prendre en compte : « la personne est-elle accompagnée ? »

Questionnaire [page 13 Troisième partie

Une question à poser : ont-ils été exploités dans un autre pays ?

[Orientation et accompagnement de victimes de traite des êtres humains »]

Un item supplémentaire : « présentation pour une aide autre. »

Contacts : ajouter « Syndicats », « Education nationale »...

« De quels types d'accompagnement... »

Ajouter « Démarches liées au droit d'asile » et « Retour au pays ».

Questionnaire [Page 26] . Sorties de l'association des victimes de TEH suivies en 2015

Cette partie est jugée non pertinente.

L'OICEM remarque que la notion d'« entrée » et de « sortie » n'est pas un indicateur adéquat dans ce type d'accompagnement.

AFJ signale qu'il y a un suivi et un post-suivi à prendre en compte.

Est soulevée à cette occasion la question de la requalification de la traite des êtres humains en travail dissimulé.

Les liens avec les prudhommes.

La durée moyenne d'accompagnement des victimes.

Prochaine rencontre le Mardi 22 mars à 10h dans les locaux de l'ONDRP.

Une **réunion de travail en commun sur la précision des définitions associant la MIPROF, l'ONDRP, le SSMSI et les associations du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » disponibles et volontaires**

A suivre :

Geneviève Colas relève qu'il est fondamental d'avancer et de réfléchir sur la façon dont on peut aller vers la création de l'Observatoire de la traite des êtres humains et selon quels moyens.

Outre ce travail de définition et de coordination, une étude spécifique sur un territoire et une problématique précise (Calais ? Traite des mineurs ?) qui permettrait non seulement d'avoir des éléments quantitatifs mais aussi et surtout des éléments qualitatifs, à savoir un véritable suivi de parcours des mineurs étrangers, particulièrement vulnérables, pourrait être mené.

La réunion de travail du Vendredi 5 février réunissait :

La Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) : Elisabeth Moiron-Braud – Sophie Simon – Clémentine Castello

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) : Amandine Sourd – Marie Clais – Jean-Luc Besson.

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) : Laure Turner

Et le Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains :

Amicale du Nid : Hélène de Ruyg - **AFJ :** Yolanda Gutierrez - **CCEM :** Sylvie O'Dy et Mona Chamass – **Comité protestant évangélique pour la dignité humaine (CPDH) :** Samuel Buot - **Mouvement du Nid :** Pierre Albert – **OICEM :** Nagham Hriech Wahabi - **SOS Esclaves :** Catherine Le Moel – **La Cimade :** Violaine Husson - **Les Amis du Bus des femmes :** Franceline Lepany - **Secours Catholique-Caritas France :** Geneviève Colas pour la coordination du Collectif, Marie-Elisabeth Lafaille, chargée de thématiques.

Contacts :

Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) : Elisabeth Moiron-Braud – Sophie Simon – Clémentine Castello
elisabeth.moiron-braud@miprof.gouv.fr – sophie.simon@miprof.gouv.fr – clementine.castello@miprof.gouv.fr

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) : Jean-Luc Besson-
Amandine Sourd – Marie Clais
jean-luc.besson @inhesj.fr ; amandine.sourd@inhesj.fr – marie.clais@inhesj.fr

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) : Laure Turner
laure.turner@interieur.gouv.fr

A suivre

Voir le questionnaire modifié qui nous a été transmis après la réunion par Amandine Sourd : <http://enquetes.inhesj.fr/index.php/735651/lang-fr>

(En raison de la grande taille du questionnaire, Amandine Sourd nous indique qu'elle n'a pas pu insérer la répartition des victimes selon le département où elles étaient exploitées.

Cette étude a pour objectif d'estimer le nombre de personnes victimes de traite des êtres humains (TEH), présentes sur le territoire français, repérées et suivies chaque année par les associations. La traite des êtres humains recouvre ici l'ensemble des victimes d'exploitation, qu'elles soient ou non reconnues comme victimes de TEH par les institutions. Ces données permettront en outre de mieux connaître leur profil, leur parcours et leurs besoins en termes de prise en charge et d'accompagnement.

Ce questionnaire s'adresse aux associations travaillant avec les personnes victimes de TEH en France quelle que soit la forme d'exploitation concernée (exploitation sexuelle, servitude domestique, exploitation par le travail, mendicité forcée, etc.).

Cette étude participe à la mise en œuvre de la Mesure n°20 du Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2014-2016 (PAN) qui prévoit l'amélioration des statistiques relatives à la TEH en France. Dans ce cadre, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), en partenariat avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la TEH (MIPROF), travaille à rassembler et à analyser les données recueillies, également auprès des autres acteurs impliqués dans la lutte contre la TEH (police/gendarmerie, Préfectures, Justice).

Ce questionnaire se décompose en cinq parties. En premier lieu, les questions porteront sur votre association puis sur le nombre de victimes de TEH repérées et suivies en 2015. Par la suite, les informations concernent les profils des victimes ainsi que leurs orientations dans votre association et l'accompagnement qui a suivi. Pour finir, une dernière partie vous interroge sur vos difficultés pour identifier ou accompagner les victimes de TEH.

Le temps estimé pour compléter ce questionnaire est de 15 minutes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'ONDRP destiné à dénombrer les victimes de TEH repérées et suivies par les associations en 2015.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Amandine SOURD (amandine.sourd@inhesj.fr)
ONDRP - INHESJ, École Militaire, 1 Place Joffre Case 39, 75007 Paris, 01.76.64.89.69.*

Compte rendu établi par Elisabeth Lafaille-Mayol et Ahmed Benslimane

Coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Geneviève Colas

PJ : En annexe , « **Vers un observatoire sur la traite des êtres humains.** Pour préparer la rencontre du Vendredi 5 février 2016, à 10 heures, au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris, salle Oscar Roméro. »

Vers un observatoire sur la traite des êtres humains

*Pour préparer la rencontre du Vendredi 5 février 2016,
à 10 heures, au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris, salle Oscar Roméro.*

Le Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" s'est réuni le Vendredi 29 janvier afin de préparer la rencontre avec Elisabeth Moiron-Braud, secrétaire générale de la MIPROF, Mission Interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence et la lutte contre la traite des êtres humains et l'ONDRP, Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales sur les statistiques et chiffres en matière de traite des êtres humains.

Le fait que l' Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales soit chargé de cette étude sur la traite des êtres humains nous interroge sur le type de regard et d'analyse porté sur cette problématique non seulement en terme de délinquance mais à partir des victimes elles-mêmes.

La création de l'outil statistique présenté par la MIPROF est prévue dans le cadre du Plan national contre la traite des êtres humains 2014 - 2016 (mesure 20).

Les membres du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" ont partagé leur analyse sur la question des **données sur la traite des êtres humains** que la MIPROF souhaite recueillir à travers un questionnaire aux associations qui est actuellement en préparation. Cette récolte de données soulève évidemment bien des questions d'**éthique**, de **méthodologie**. D'autre part, si il y a un recueil de données chiffrées, remplir un questionnaire ne suffit pas, cela doit absolument être accompagné d'études qualitatives (entretiens avec des associations...)

Nous savons tous que les chiffres de chaque association sont loin de représenter l'ensemble de la réalité du phénomène de traite. Ce recueil auprès des associations peut aussi laisser croire qu'il n'y a des victimes que là où elles sont prises en charge par des associations. Un risque des statistiques est de prendre des données partielles comme donnant la vision de la réalité.

Il est nécessaire, déjà, de mieux définir et prendre en compte de façon adaptée : les **victimes présumées, repérées, avérées, identifiées** et ne pas compter seulement les quelques victimes reconnues comme telles par les institutions aujourd'hui.

Parmi les données importantes à étudier, il faut prendre en compte les plaintes déposées, les enquêtes réellement menées, les demandes de papiers aux préfectures et les réponses apportées, le niveau de collaboration avec les autorités, le nombre de retours dans les cas de signalement (en particulier de mineurs) et au regard de ces données, la protection accordée aux victimes.

Le Collectif, ainsi qu'il l'a toujours préconisé, demande la création d'un véritable Observatoire sur la traite des êtres humains au niveau national, travaillant sur toutes les formes de traite, en lien avec les données européennes et internationales. L'objectif est non seulement de recueillir des données avec un référentiel commun ; mais aussi de réaliser des études et recherches sur l'ensemble du territoire national en croisant les données des associations, des syndicats, des différents ministères (police, justice, travail social, éducation nationale, santé...) de façon quantitative et qualitative.

Le travail de cet observatoire est indispensable pour mieux connaître le phénomène de la traite des êtres humains, évaluer les besoins des victimes.

Cet observatoire doit être aussi un lieu d'évaluation des formations des professionnels et des moyens mis en oeuvre pour lutter contre la traite et protéger les victimes ainsi que les politiques publiques qui favorisent l'exploitation d'êtres humains.

Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Espoir-CFDJ Service Jeunes Errants, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, La Cimade, Les Amis du bus des femmes, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants, SOS Esclaves, Secours Catholique - Caritas France.

www.contrelatraite.org

Contact : genevieve.colas@secours-catholique.org 06 71 00 69 90